

Projet de centrale photovoltaïque
au sol Commune de Béziers

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pièce n°13
Avis de l'UD34

Sujet : Re: Tr: consultation centrale solaire PC 034 032 23 T0207

Date : Mon, 22 Apr 2024 09:28:04 +0200

De : COURALET Germain - DREAL Occitanie/UID/UD-34/H1
<germain.couralet@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation : DREAL Occitanie/UID/UD-34/H1

Pour : PEJAIRE Marion - DDTM 34/STU/PEF

Copie à : CAMPOMANES Raoul - DREAL Occitanie/DRI/DSSSE
<raoul.campomanes@developpement-durable.gouv.fr>, BOUSSAC Marie-Helene
(Cheffe UD-34) - DREAL Occitanie/UID/UD-34 <marie-helene.boussac@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Mme. Péjaire,

Les résultats montrent des pollutions du sol compatibles avec un usage de type industriel. Nous émettons donc un avis favorable pour l'obtention du permis de construire de la centrale solaire.

Nous allons engager des démarches afin de conserver la mémoire de la pollution dans la base de données InfoSols.

Cordialement,

Germain COURALET

Inspecteur des ICPE

UID/UD-34/H1

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

520 Allée Henri II de Montmorency CS 69007 34064 MONTPELLIER CEDEX 02

Tel : +33 434466356 - Mobile : +33 667362045

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Occitanie**